

**Re: DIAGNOSTIQUES ACOUSTIQUES - OPERATION VOIE MERE DE CALAIS**

---

Mail du jeudi 27 Mai, 16:18

- De : jeanpierre gouverneur
- A : LECONTE Frederic (SNCF RESEAU / SIEGE SNCF RESEAU / DT HDF PPE - MOA - DD)
- Cc : ASSO-CA-SNCF-Probst Jean-Benoit

Bonjour M. Leconte,

J'ai pris contact avec le BE pour évaluer les protections acoustiques. Je suis surpris que les diagnostics soient réalisés sans aucune mesure de bruit préalable. Il y a une énorme différence lorsque nous sommes à proximité de joints de rails ou en sommes éloignés, ce qui est mon cas.

Ces joints de rails sont un vrai problème, pour moi et mes voisins. Si la SNCF résolvait ce problème, ce qui est faisable, il y aurait un avancement certain, mais hélas la théorie.

Des mesures de bruits sont actuellement en cours chez moi pour 24 heures, à destination de l'usine de proximité, qui pour elle, vont déterminer si son entreprise provoque du bruit gênant pour les riverains de son usine.

La SNCF fait faire aussi des mesures de bruit, régulièrement à certains endroits. Voilà pourquoi, je ne comprend pas que des estimations vont suffire pour évaluer les protections acoustiques nécessaires.

Mme Emmanuelle BOUDIB, experte acoustique de GAMBA affirme que le bruit ne passe pas par les murs.

J'ai demandé à la société (qui mesure actuellement le bruit chez moi) si le bruit passait ou non par les murs, et on me confirme que le bruit passe bien par les murs.

Exemple : "Le bruit d'un tremblement de terre passe bien par le sol, et non par l'air".

Si on isole les murs d'une salle de cinéma, c'est bien pour le bruit et non pour un autre motif.

On se pose beaucoup de questions sur certaines réponses aux questions.

Cordialement

*J-Pierre GOUVERNEUR*